

**Délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social**

Direction de l'emploi et des compétences

Service mobilité et évolutions professionnelles / CG

**Objet :** réinscription sur liste d'aptitude au grade des Agents de maitrise – Pi année 2023

## **Extrait du Registre des Arrêtés**

**Le Maire de la Ville de Lyon,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.523-1, L.325-39, R.523-1 et R.525-131,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maitrise,

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 02 décembre 2024 après concertation du Comité Social Territorial du 8 avril 2024,

Vu la liste d'aptitude en date du 25 septembre 2023,

Considérant les demandes écrites de réinscription des agents,

### **ARRETE**

**Article 1 :** Sont réinscrits pour la 3ème année sur la liste d'aptitude au grade Agent de maitrise, les agents dont les noms suivent :

<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
M.	THOMAS	Jean-François
M.	ZERARI	Amer

**Article 2 :** La présente liste d'aptitude sera communiquée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Les intéressés sont informés que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin à Lyon (69003) dans les deux mois suivant sa notification.

**Article 4 :** La Directrice générale adjointe aux ressources humaines et dialogue social de la Ville de Lyon est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

**Article 5:** Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Lyon, le 04/11/2025

La Directrice générale adjointe aux ressources humaines et au dialogue social

Emmanuelle BRISSARD

